



ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES SALARIES AU CA DE RENAULT SA  
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE ACTION FRANCE  
SCRUTINS DU LUNDI 7 OCTOBRE À 8H00 AU JEUDI 10 OCTOBRE À 17H00

# Elections du 7 au 10 octobre

## Le choix du renouveau

Sections du

**GROUPE RENAULT**

N° 261 23 septembre 2024

*Ce choix est dans la main de l'électeur. Pas d'abstention et ... ne vous trompez pas 😊*

### Distribution d'actions gratuites : vraiment gratuites ?

Entre le 18 septembre et le 4 octobre a lieu la période de souscription de 7 actions dites gratuites, plus l'achat optionnel d'actions à tarif préférentiel.

L'objectif annoncé par la Direction de Renault est d'étendre la part du capital détenu par les salariés pour atteindre à terme 10%.

Vraiment gratuites ? Cette disposition figure dans la négociation salariales 2024<sup>1</sup> au chapitre spécifique 2.2.3 : « Mesures complémentaires au profit de tous les statuts ». Comment ne pas faire le lien entre cette dotation et l'indigence des évolutions salariales 2024 ? La Direction aurait trouvé la solution pour nous faire payer les actions « gratuites » !

Ainsi présentée, cette dotation d'actions dites gratuites masque un tour de passe-passe, qui substitue une part d'augmentation de salaire annuel en capital bloqué pendant 5 années (sauf conditions de déblocage anticipé).

Pas d'illusion à avoir :

1. Rien à voir avec le volume d'actions allouées en part variable destinée aux hauts dirigeants ;
2. La détention de 10% du capital par les salariés à terme ne sera d'aucune influence sur le cours des affaires de l'entreprise : le pouvoir réel des salariés restera cantonné à un niveau minoritaire quant aux décisions prises par les porteurs des 90% du capital.

### Le rôle du Conseil d'Administration de Renault :

Le Conseil d'Administration de Renault est composé de 16 membres, dont 1 administrateur représentant l'Etat français et de 4 administrateurs représentant les salariés de Renault. Ils participent aux décisions prises dans cette instance de gouvernance. En s'exprimant favorablement pour cette disposition, ils ont tous accompagné l'objectif de la Direction<sup>2</sup>. **Si cette mesure a conduit à réduire le budget des augmentations de salaire, ont-ils vraiment assuré leur rôle de défense des intérêts des salariés ?**

### Le rôle du Conseil de Surveillance FCPE Action France :

Le Conseil de Surveillance FCPE Actions France surveille le bon fonctionnement du Fonds Commun de placement, dispositif financier qui héberge et gère votre argent. Il ne constitue en rien une garantie sur la pérennité de la valeur des actions.

**Le SM-TE déplore que dans les instances du CA et du CS du FCPE, aucun de nos Représentants ne communique aux salariés les décisions prises. Le SM-TE veut changer cela.**

<sup>1</sup> Cf. Procès-verbal de désaccord relatif à la négociation salariale pour l'année 2024, disponible dans *Déclic*.

<sup>2</sup> Hypothèse du SM-TE à défaut de communication des administrateurs représentant les salariés.

## Election des représentants salarié(e)s au Conseil d'Administration de Renault : Listes « Salarié(e)s & SM-TE travaillons ensemble » :

Candidat « Ingénieurs et Cadres »	Remplaçante
Antoine LECUYER	Fleur ZANETTI-DUBUS

Candidats « Autres salariés »	Remplaçants
Olivier DEBESSE	Pascal RIBEAUCOURT
Anne FIORESE	Myriam LACROIX

« Vous faire entrer avec nous au Conseil d'Administration de Renault, pour prendre part aux grandes orientations de l'Entreprise ».

## Election des représentants salariés au Conseil de surveillance FCPE Actions France : Liste « Salarié(e)s actionnaires & SM-TE travaillons ensemble » :

8 Candidats		4 Suppléants	
Philippe ROLLAND	RENAULT SAS	Antoine LECUYER	RENAULT SAS (Élu CSE)
Rommy COUSSEDIÈRE	RENAULT SAS	Pierrick ROUILLÉ	RENAULT SAS
Jérôme BARUSTA	RENAULT SAS	Franck VOSGIEN	RENAULT SAS
Séverine AIRAUD	AMPERE SAS (Élue CSE)	Olivier DEBESSE	RENAULT SAS (RSS)
Virgile HUDRY	AMPERE SAS (DS et Élu CSE)		
Fleur ZANETTI-DUBUS	AMPERE ST (RSS et Élue CSE)		
Edouard NÈGRE	AMPERE SAS (DS et Élu CSE)		
Valérie GAURIOT	RENAULT SAS		

« Face à la finance, élire un Conseil de surveillance réellement sous contrôle des salariés : pour ne pas voir s'envoler votre argent ».

### Actionnaires et Salariés : des intérêts divergents ?

Le discours dominant et le pilotage par les indicateurs de rentabilité financière pure (MOP, Bénéfice net, ...) a fini par mettre en opposition les intérêts des actionnaires et ceux des salariés, les « porteurs de capitaux » et les « travailleurs ».

**Or c'est bien le travail de chacun des salariés de l'Entreprise qui crée de la richesse par sa Valeur Ajoutée.**

La création de richesse devrait réunir le salarié et l'actionnaire dans un objectif commun. C'est pourquoi le partage doit être équitable entre les salariés et les actionnaires pour ne pas créer une grave injustice. C'est la responsabilité des dirigeants de l'Entreprise que de le mettre en œuvre, **et aux représentants des salariés au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance du FCPE que d'y veiller.**

**Comment voter sur les sites de vote électronique ?  
Parmi les 3 listes, pour les candidats SM-TE, cliquez**

**SM-TE** 

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) /  @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €